



PIEBÎEM

Association Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Communiqué de presse

Contact presse :
06.77.18.41.49.

Arradon, le : 12 avril 2025.

Radars et éoliennes : PIEBÎEM appelle à respecter les exigences de la défense nationale, en particulier en Bretagne Sud, et à résister aux pressions des lobbys éoliens.

Le problème de l'interférence des zones éoliennes, spécifiquement en mer, avec les radars militaires et civils est bien identifié depuis longtemps, en France et dans les pays qui nous ont précédé dans le développement anarchique de l'éolien que ce soit sur terre ou sur mer. Ainsi, en Angleterre, la Royal Air Force demande des mesures d'interdiction et la mesure la plus spectaculaire en ce domaine est la décision par la Suède d'annuler 13 projets de parcs éoliens en mer Baltique à cause de leur impact sur ses capacités de défense (retard dans la détection d'attaques de missiles mais aussi d'attaques sous-marines).

Répondant à une décision du Conseil d'Etat lui enjoignant de définir et publier des critères concernant l'installation d'éoliennes à proximité d'installations militaires, le ministère a enfin proposé à consultation un décret comportant les mesures suivantes : zone d'exclusion stricte de 5 km autour des installations militaires dans un rayon de 5 à 10 km, obligation de prouver qu'aucune dégradation du signal n'est constatée, au-delà, toute implantation sera soumise à une étude de compatibilité au cas par cas. Des seuils spécifiques sont également précisés, notamment pour les éoliennes de moins de 200 mètres de hauteur qui seront considérées comme acceptables si elles se situent à plus de 70 km d'un radar, le cas d'éoliennes de près de 300 mètres de hauteur, comme celles que l'on nous promet sur Bretagne Sud est ignoré.

L'annonce de ces dispositions a provoqué un tir de barrage sous forme de très nombreux amendements du lobby éolien. La Bretagne, hautement stratégique par sa façade maritime, vieille terre de la Royale et de l'aéronavale est concernée au plus haut point par ces problématiques de défense et, malheureusement par l'éolien en mer. Ainsi, le lobby éolien France Renouvelable a expressément demandé que les projets éoliens en mer déjà attribués (AO5 et AO6) soient exclus du champ d'application du décret et de l'arrêté. Un amendement quasi-identique soutenu par le SER (Syndicat des Energies Renouvelables) propose « d'exclure les projets déjà attribués des dispositions du décret et de l'arrêté afin que les nouvelles règles introduites par ces textes n'impactent pas ces projets », en visant expressément Bretagne Sud (AO5).

Dans un contexte géopolitique où les considérations de défense reprennent une importance qu'elles auraient toujours dû garder, **PIEBÎEM s'indigne de l'irresponsabilité et de l'avidité des porteurs de projets éolien en mer et appelle dans sa réponse à la consultation** organisée par les Ministères Aménagement du Territoire et Transition Ecologique sur *les Projets de décret et d'arrêté relatifs aux conditions d'implantation d'éoliennes terrestres et en mer, par rapport aux installations militaires, afin de garantir le respect des exigences de sécurité nationale à prendre pleinement en compte les besoins de la défense nationale en Bretagne Sud* (cf. en pièce jointe).

L'association « PIEBÎEM ». Tél. : 06.77.18.41.49.